

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,

ET LE 09 JUILLET A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Gérard LABORDERIE, MAIRE

Date de la convocation : **04 JUILLET 2024**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, JACOMET Sylvie, JOLYS René, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés :** BODET Roger à LABORDERIE Gérard, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, HAGNIER Maryse à BAUDOUIN Michèle, LAPEGUE Karine à TROMAS Catherine, LE SAUZE Sandrine à ALLEIN Aurélie, PRIVE Franck à BILLAUD Sébastien,

**Était excusé et non représenté :**

**Était Absent :**

**Secrétaire de séance :** CHAUVET Francette

Réf. : 2024\_07\_07

#### Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'un emploi lié à un accroissement d'activité temporaire d'adjoint d'animation territorial au service cantine/école/entretien (Article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'en raison du besoin correspondant à un accroissement temporaire d'activité au service cantine/école/entretien, et notamment le maintien d'une classe de maternelle pour la rentrée scolaire de septembre 2024, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Il propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2024** :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
à compter du <b>1<sup>er</sup> septembre 2024</b> (12 mois maximum sur 18 mois)	<b>1</b>	Adjoint d'animation territorial	Agent des Écoles Maternelles avec polyvalence animation/entretien	<b>35 h 00</b>

L'agent pourrait justifier si possible d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 3 mois dans la fonction publique.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade ; à compter du 1er janvier 2024, le traitement minimum garanti est fixé à l'IM 366 (IB 367)

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de :

- **ACCEPTER** la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de chaque agent nommé dans l'emploi sont et seront disponibles et inscrits au budget primitif de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat et les éventuels avenants et tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, Le 09 juillet 2024, au registre sont les signatures**

**Le Maire,**  
Gérard LABORDERIE

**Le secrétaire,**  
Francette CHAUVET